

# Programmes

NOUVEAU DÉFI

## Ouverture sur les pelouses sèches

Menacées de destruction ou d'embroussalement, les pelouses sèches méritent d'être sauvegardées pour leur valeur écologique, pastorale et paysagère. Un enjeu partagé par les Conservatoires d'espaces naturels en Rhône-Alpes, engagés depuis plusieurs années dans un travail d'inventaire préalable à des actions de préservation.

Une pelouse sèche n'est pas un gazon que l'on aurait oublié d'arroser... Il s'agit d'une formation végétale constituée en majorité de plantes herbacées vivaces qui doivent composer avec un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs, et une faible alimentation en eau (pour des raisons climatiques ou liées à la nature du sol). La plupart de ces "prairies maigres" ont été créées par l'homme. Issues du défrichement ancien des forêts primitives, elles ont été façonnées pendant des siècles par le pâturage des animaux domestiques.

Ces espaces, souvent en pente et faiblement productifs, sont aujourd'hui délaissés par l'agriculture. Or la destruction des pelouses sèches ou leur évolution naturelle vers la forêt, faute d'entretien, conduit à la disparition d'une riche biodiversité. De nombreuses espèces de papillons, criquets, sauterelles, cou-

leuvres ou araignées sont ainsi dépendantes de ces milieux. Des pelouses très fleuries où orchidées, tulipes, hélianthes, cytises, thym et immortelles rivalisent de couleurs et de parfums pour attirer les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Outre leur intérêt écologique, les pelouses sèches ont un rôle à jouer dans plusieurs domaines à l'importance croissante : le maintien de milieux ouverts aux qualités paysagères reconnues, le soutien d'une agriculture extensive, la lutte contre les incendies... Pourtant, à la différence des zones humides, ces milieux naturels ne bénéficient pas encore de plans d'actions nationaux ou d'une reconnaissance législative.

### Une stratégie régionale

En Rhône-Alpes, les Conservatoires d'espaces naturels se sont toutefois saisis de cet enjeu depuis quelques années. Première étape : la connaissance. Un travail d'inventaire systématique a été entrepris en Haute-Savoie, Savoie, Isère, dans l'Ain et le Rhône. Dans la Loire, il a été ciblé sur les pitons basaltiques du Forez. Côté Drôme et Ardèche, des questions méthodologiques restent à trancher, eu égard aux surfaces très importantes de pelouses sèches dans le sud des deux départements. Sur ces bases, des actions de préservation peuvent s'engager. En septembre 2012, à Montalieu-Vercieu (Isère) les premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes ont permis de faire le point sur ces initiatives. Dans la plupart des cas, l'activité agricole, et plus particulièrement pastorale, est privilégiée, souvent par le biais de



Les premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes ont été organisées dans le nord-Isère en septembre dernier.

mesures agro-environnementales territorialisées (Maurienne, massif de Belledonne, basse vallée de l'Ain). Parallèlement, des démarches de sensibilisation du monde agricole sont engagées, en particulier à travers le concours des prairies fleuries, organisé pour la première fois dans le Bugey en 2012. Ces rencontres ont également été l'occasion de poser les bases d'une stratégie régionale "pelouses sèches" portée par les quatre Conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes dans les années à venir.

## Agenda 2013

**12 et 13 juin - Séminaire de lancement du projet "Life défense nature 2mil" à Ajaccio**

**24 septembre - Séminaire de restitution du programme RhoMeO à Lyon**

**08 octobre - Journée d'échanges "Préserver le patrimoine : est-ce tout naturel ?" à Vourles (Rhône)**



• Édition semestrielle du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes  
2 rue des Vallières - 69390 Vourles  
Tél. 04 72 31 84 50 - www.rhonealpes.fr  
• Directeur de la publication : Jean-Yves Chetaille  
• Responsable de la rédaction : Edwige Prompt  
• Comité de rédaction : Hervé Coquillart, Pascal Faverot, Laure Marandet avec la participation de l'équipe du Conservatoire  
• Rédaction : Laure Marandet, Edwige Prompt  
• Mise en page : Nathanaël Picq  
• N° ISSN 1956-7936  
• Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres d'origine végétale  
• Partenaires de l'édition :



ZOOM SUR...

## Biodiversité et armée : même combat !

Lancé fin 2012, "Life défense nature 2mil" est le premier projet français s'intéressant à la biodiversité des sites militaires.

Dans les camps militaires, la nature est en paix ! En effet, en raison de leur activité, ces terrains ont été préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. Ils sont donc devenus de précieux réservoirs de biodiversité.

Aussi, forts d'une collaboration d'une vingtaine d'années entamée sur le camp de la Valbonne (Ain), l'Etat Major de soutien défense de Lyon et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ont proposé à l'Union Européenne le projet "Life défense Nature 2mil". D'ici 2016, il prévoit des actions démonstratives de restauration et de conservation d'habitats et d'espèces sen-

sibles (chauves-souris, rapaces, goéland d'Audouin...), adaptées aux usages particuliers des sites. Il vise également l'intégration des enjeux de protection de la biodiversité dans la gestion et les usages des terrains militaires.

### Le camp de Chambaran, site expérimental

Ces actions seront menées sur quatre sites d'expérimentation : le camp des Garrigues dans le Gard, le Mont-Caume dans le Var, la base navale d'Aspretto en Corse-du-Sud et le camp de Chambaran en Drôme-Isère. Sur ce dernier, la co-gestion est assurée par le Conservatoire Rhône-Alpes et le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs-alpins. Des travaux seront conduits pour restaurer des plans d'eau et améliorer les territoires de chasse et de reproduction des chauves-souris forestières.

Le Conservatoire Rhône-Alpes assure également la coordination générale du projet. Les Conservatoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ainsi que le Syndicat mixte des gorges du Gardon sont les partenaires techniques de ce programme financé par l'Union Européenne, le Ministère de la Défense ainsi que les DREAL Corse et Languedoc-Roussillon. Plus d'informations sur le site : [www.lifeterrainsmilitaires.fr](http://www.lifeterrainsmilitaires.fr)

# Espaces naturels de Rhône-Alpes

Journal des gestionnaires rhônalpins d'espaces naturels, édité par le CEN Rhône-Alpes

N°11 - Printemps 2013

## ACTEURS

### Un pour tous, tous différents

Quatre conservatoires pour une même région : c'est une spécificité rhônalpine unique en France.

Page 2

## ACTEURS

### L'union fait la force

Agréments régionaux, homogénéisation des noms, uniformisation des logos, création d'un fonds de dotation.

Page 3

## PROGRAMMES

### Ouverture sur les pelouses sèches

Menacées de destruction ou d'embroussalement, les pelouses sèches méritent d'être sauvegardées.

Page 4



## À LA UNE

# Quatre Conservatoires et un agrément

Les quatre Conservatoires d'espaces naturels rhônalpins viennent de recevoir un agrément pour dix ans délivré par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Retour sur les principales étapes de cette démarche inédite.

"Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Conjointement, l'État et la Région (...) peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels." C'est cette disposition de la loi Grenelle II, adoptée en juillet 2010, qui a donné le coup d'envoi de la démarche d'agrément des Conservatoires d'espaces naturels (CEN).

Rapidement, en Rhône-Alpes, le Conservatoire régional et les Conservatoires départementaux d'Isère (AVENIR), de Savoie et de Haute-Savoie (Asters) ont travaillé à une demande d'agrément commune. Conformément au décret d'application paru en octobre 2011, l'agrément, délivré pour dix ans, est fondé sur un plan d'actions quinquennal (PAQ) comportant les principales actions engagées par les CEN sur cinq ans.

### Une réflexion partenariale

Véritable document stratégique, le PAQ a été élaboré en concertation avec les partenaires des Conservatoires. Une journée d'échange et de concertation a même eu lieu avec l'ensemble des partenaires en décembre 2011. Après validation du conseil scientifique et des quatre conseils d'administration des CEN de Rhône-Alpes, le plan d'actions quinquennal a été transmis aux services de la Région Rhône-Alpes et de l'État.

Réuni en assemblée plénière fin janvier dernier, le Conseil régional a ainsi accepté d'accorder son agrément dans le cadre



La construction du plan d'actions quinquennal, sur lequel se fonde la demande d'agrément a fait l'objet d'une réflexion partenariale, comme lors de la journée d'échange et de concertation organisée en décembre 2011.

d'une délibération engageant la Région vers une nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité et de la gestion de la ressource en eau. Quelques semaines plus tard, c'était au tour du Préfet de région d'agréer officiellement les quatre Conservatoires d'espaces naturels rhônalpins.

Dans une période marquée par des incertitudes financières et institutionnelles, les Conservatoires d'espaces naturels veulent voir dans cette reconnaissance un engagement fort des pouvoirs publics à continuer à les soutenir et à travailler, à leurs côtés, pour une meilleure connaissance, préservation et valorisation du patrimoine naturel rhônalpin.

## Les quatre "piliers" du plan d'actions des Conservatoires

- Contribution à la définition des politiques publiques.
- Contribution à la mise en oeuvre des politiques publiques.
- Sensibilisation, communication, pédagogie, animation de réseaux et transfert de compétences.
- Suivi-évaluation des actions et contribution à la mutualisation de l'information.

Jean-François Carencio  
Préfet de région

Jean-Jack Queyranne  
Président du Conseil régional

## PORTRAIT DE FAMILLE

### Un pour tous, tous différents

Quatre Conservatoires pour une même région : c'est une spécificité rhônalpine unique en France. Différentes par leur histoire et leur territoire, hétérogènes dans leur approche, ces structures sont complémentaires dans leur fonctionnement et offrent à la région un maillage d'acteurs locaux dynamique.

"Il y a en Rhône-Alpes une concordance de différents paramètres qui a permis l'émergence de plusieurs structures : c'est une région vaste, riche en milieux naturels très variés, avec des enjeux de préservation importants", souligne Xavier Gayte, qui fut directeur du Conservatoire de Savoie pendant 8 ans. Aussi, même si les milieux gérés peuvent être semblables (zones de montagne, zones humides, prairies sèches...), chaque structure est différente, notamment parce que leur genèse a été portée par des acteurs locaux dans des enjeux de gestion différents. "Le Conservatoire de Haute-Savoie a émergé pour porter la gestion des Réserves Naturelles du département, avec un travail très spécifique de sensibilisation et de respect de la réglementation, détaille Xavier Gayte. Tandis qu'en Savoie, le Conservatoire était une initiative tripartite État-Conseil général-associations, destinée à travailler sur la maîtrise foncière et la restauration des milieux. La structure iséroise, elle aussi, est issue d'une réflexion associant l'État, les collectivités locales, le Conseil général et les associations. Enfin, le Conservatoire Rhône-Alpes, de par son étendue, a toujours eu un rôle un peu fédérateur et d'assembler régional : animation, édition de cahiers techniques, actions de

communication, etc., mais en contrepartie sa force de frappe au niveau local est moins importante."

#### De plus en plus d'initiatives communes

Différents, ces quatre Conservatoires se sont pourtant, au cours des années, rapprochés au point de s'engager aujourd'hui conjointement autour d'un agrément commun, définissant objectifs, méthodes de gestion et techniques de reporting identiques. "En 8 ans, on est passé de structures qui travaillaient de manière très indépendante à des initiatives communes, comme par exemple l'harmonisation d'une méthode de suivi et d'évaluation des zones humides sur huit zones le long du Rhône. Heureusement ! Il était devenu essentiel de s'unir, car au-delà des spécificités de chacun, nous sommes tous de la même famille", note l'ancien directeur du CPNS. Harmonisation, communication et mise en commun des outils sont au programme, mais il n'est pas question d'une fusion ! La richesse de Rhône-Alpes c'est aussi cette multiplicité d'acteurs très bien implantés localement. "Dans la gestion des milieux naturels, la proximité est essentielle. Être géographiquement



© F. Didier

proche des agriculteurs, des propriétaires, et des collectivités c'est un élément de crédibilité, et d'efficacité pour le conventionnement et le travail sur le terrain." D'autant qu'aucune structure régionale unique ne pourrait assumer la centaine de salariés qui travaillent aujourd'hui pour les quatre Conservatoires de la région.

#### CEN Rhône-Alpes

79 sites gérés (5 346 ha)  
45 salariés  
Signe particulier : rôle de coordination des CEN et d'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels en Rhône-Alpes



#### CEN Haute-Savoie Asters

45 sites gérés (148 558 ha)  
36 salariés  
Signe particulier : gestionnaire unique des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie (21 610 ha)

#### CEN Savoie

81 sites gérés (1 548 ha)  
18 salariés  
Signe particulier : coordinateur du plan national d'actions cistude et acteur de la cartographie des corridors de Savoie

#### CEN Isère - AVENIR

36 sites gérés (725 ha)  
19 salariés  
Signe particulier : gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand-Lemps

## BILAN ET PERSPECTIVES

### L'union fait la force

Agréments régionaux, homogénéisation des noms, uniformisation des logos, création d'un fonds de dotation commun... Les bouleversements que connaissent actuellement les Conservatoires d'espaces naturels vont tous dans un même sens : renforcer l'identité du réseau pour être mieux reconnu par les partenaires institutionnels.

"La particularité des Conservatoires régionaux et départementaux d'espaces naturels, c'est qu'ils ont émergé des territoires au travers d'initiatives locales. C'est ce qui fait leur force sur le terrain, mais c'est aussi une difficulté pour être visible au niveau national, et pour parler d'une seule voix", confie Christophe Lépine, secrétaire général de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

Alors que, depuis une vingtaine d'années, les Conservatoires cherchent à être reconnus comme un interlocuteur privilégié dans les politiques d'intérêt général concernant les espaces naturels, ce sont les mobilisations lors du Grenelle de l'Environnement qui leur ont enfin permis d'exister dans les textes. "Le double agrément Etat-Région, prévu dans la loi Grenelle II n'est pas obligatoire pour les Conservatoires, mais il permet d'être mieux reconnu sur les territoires où chaque conservatoire intervient", précise Christophe Lépine. Un véritable catalyseur.



© C. Cotton

Fin 2012, le congrès du réseau des Conservatoire s'est déroulé sur l'île de la Réunion.

Dans la foulée, la Fédération a ainsi amorcé une homogénéisation des noms et des logos des 29 Conservatoires concernés. Face à l'immense variété de logos, de chartes graphiques et même de noms, les Conservatoires se heurtaient à un souci évident de visibilité. "Il n'y a pas eu d'approche normative, rien n'a été imposé. Au contraire, une large concertation a été réalisée pendant un an pour s'accorder sur un logo", retrace le secrétaire général de la Fédération.

L'entreprise est un succès puisqu'en moins d'un an, 23 conservatoires ont adopté ce logo personnalisable, tandis que 25 structures reprenaient la dénomination "Conservatoire d'espaces naturels...". "L'uniformisation de l'image des Conservatoires est complexe, car chaque structure a son histoire, ses particularités, son implantation territoriale, renchérit Christophe Lépine. Mais il est important de faire valoir que nous sommes tous de la même famille... Une grande famille qui représente tout de même 762 salariés, plus de 2000 bénévoles, et 200 000 ha de sites gérés". Pour la Fédération, pas d'hésitation : c'est l'union qui fera la force.



© R. Lambert

Christophe Lépine, président du CEN Picardie et secrétaire général de la Fédération des Conservatoires.

### Un fonds de dotation à double objectif

Parallèlement à ces actions d'identification et de reconnaissance, les conservatoires se sont dotés, courant 2011, d'un Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels. L'objectif est double pour cet organisme national géré par des représentants des conservatoires. D'abord, il permet aux CEN qui le souhaitent de sécuriser les propriétés acquises lors d'actions de gestion, une pérennité rassurante

pour les partenaires institutionnels. Ensuite, ce fonds va permettre de capter la philanthropie en faveur des Conservatoires, en autorisant dons et legs de biens fonciers. Une possibilité jusqu'ici rendue complexe par le statut associatif des Conservatoires. Actif depuis quelques mois, le Fonds fait ainsi déjà l'objet de plusieurs projets de legs.

## 3 QUESTIONS À

### Sophie Heyd

juriste de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN)



© ATEN

Conservatoires d'Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral, Conservatoires botaniques... Le mot "Conservatoire" a-t-il une signification juridique identique pour ces structures ? "Non, il n'y a pas de portée juridique au mot 'conservatoire'. Ces structures ont en commun une certaine approche de la préservation des espaces naturels, mais elles sont très différentes dans leur fonctionnement. Les CEN sont toutes des associations Loi 1901, le Conservatoire du Littoral est un établissement public, tandis que les Conservatoires botaniques ont des statuts variés (associations, syndicats mixtes, etc.)."

#### Quelle différence y a-t-il entre tous ces statuts ?

"Pour comprendre les différents statuts de ces structures, il faut se poser la question 'qui a créé cet organisme et dans quel but ?'. Une association, ce sont plusieurs personnes qui se regroupent autour d'un projet commun. Un Groupement d'intérêt Public (GIP), ce sont plusieurs entités qui ont besoin d'une structure commune pour faire quelque chose - de la formation et de la diffusion d'in-

formation, dans le cas de l'ATEN, par exemple. Enfin, un établissement public est mis en place par l'État pour mettre en œuvre une politique nationale. Il peut être à caractère administratif (parcs nationaux, Conservatoire du littoral...) ou à caractère industriel et commercial s'il peut engendrer des bénéfices - c'est le cas de l'Office national des forêts."

#### Quelle est la spécificité structurelle des Conservatoires d'espaces naturels ?

"La première particularité des CEN est leur statut associatif : ce sont donc des structures juridiques privées, même si elles portent une mission d'intérêt général. D'où l'intérêt de l'agrément pour leur reconnaître une place spécifique vis-à-vis des acteurs publics. L'autre spécificité des Conservatoires, c'est l'utilisation de la maîtrise foncière. Enfin, l'atout fort des CEN, même s'ils peuvent intervenir dans la protection réglementaire des espaces naturels - gérant pour certains des réserves naturelles - est de privilégier la voie conventionnelle avec les acteurs locaux."

### Un logo tout neuf

S'inscrivant dans la dynamique d'homogénéisation impulsée au niveau national, le Conservatoire Rhône-Alpes a d'abord changé de nom courant 2012 pour devenir le CEN Rhône-Alpes (ne dites plus CREN !). Puis il a adopté un nouveau logo illustrant la logique de réseau dans laquelle il souhaite poursuivre ses actions.



### Les guides sont de sortie

Deux nouveaux guides du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes sont parus en ce début d'année 2013. "Le Haut-Rhône" (48 pages) a été rédigé par Kristell Clary et conçu avec le Syndicat du Haut-Rhône. Quant à celui sur "Les Baronnies Provençales" (64 pages), il est signé Gilbert Cochet et a été réalisé en partenariat avec le Syndicat mixte qui porte le projet de création d'un Parc naturel régional sur ce territoire à cheval sur la Drôme et les Hautes-Alpes.



### RhoMéO au rapport

Initié en 2009, le programme RhoMéO (comme Rhône Méditerranée Observatoire) visait la construction d'un observatoire de l'évolution du bon état des zones humides du bassin Rhône Méditerranée. Après un premier séminaire en décembre 2012, une journée de restitution des travaux réalisés se déroulera mardi 24 septembre à Lyon.

### Décollage réussi à Ambérieu

Les premiers travaux de gestion se sont déroulés cet hiver sur les pelouses sèches de la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey (Ain), un site militaire de 268 hectares. Des prunelliers ont ainsi été arrachés, en préalable à la création de parcs de pâturage qui accueilleront vaches et veaux d'un éleveur bugiste d'ici fin 2013.



© C. Tremblay

### Réseaux sociaux

Pour ne rien manquer des actualités du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, retrouvez-nous sur Twitter et Facebook.



@CenRhôneAlpes  
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes